

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°121-2022
Point 4.6.2

Point 4.6.2 de l'ordre du jour

Révision et mise à jour de la procédure d'élaboration et de validation des accords de Coopération Internationale en vigueur et du circuit de validation des divers types d'accords de coopération internationale.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'actuelle procédure des accords de coopération internationale a été adoptée par le Conseil d'administration en 2013.

Depuis 2017, la Vice-Présidence Europe et Relations internationales et la Direction des relations internationales ont fait évoluer l'élaboration et la formalisation des accords de coopération internationale pour mieux répondre aux différents besoins.

La révision porte sur la mise à jour du circuit des validations des divers types d'accords de coopération internationale.

Il est proposé que la Vice-Présidence Europe et relation internationales statue dès son amorçage sur l'opportunité de la coopération sur la base d'une étude préalable de l'avant-projet déposé par le porteur de projet et évaluée par le pôle coopération internationale de la DRI. Une fois le pré-projet validé en bureau RI, composé par la Vice-présidence Europe Relations internationales et de la Direction de la DRI, le pôle coopération internationale de la DRI accompagnent les porteurs dans la formalisation de la coopération, et assurent la coordination avec les autres services centraux et composantes mobilisés.

La DRI est garante pour l'établissement de la qualité des accords de coopération internationale. Ainsi, la proposition de révision repose sur la formalisation des textes sur la base de la nature de l'activité de coopération et non plus sur un modèle type en fonction d'une activité prédéterminée. Celle-ci engage donc une simplification de la typologie des accords.

Cette révision suppose une mise à jour du circuit de validation des divers types d'accords de coopération internationale.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la révision et la mise à jour de la procédure d'élaboration et de validation des accords de coopération Internationale ainsi que le circuit de validation des divers types d'accords de coopération internationale.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Circuit de validation des Accords de coopération par nature d'activité

Nature des activités	Type d'accord	Niveau de contractualisation	Visa et avis préalable de l'administration (services centraux)				Passage en conseils				Signataires		Observations
			DRI-Bureau Relations Internationales	DES	SAJI	DIREV	CC	CFVU	CR	CA	Président	Dir Composante	
Activités de formation et de recherche	Activités diverses de formation et de recherche	Déclaration d'Intention	Unistra	X	*			**	X	X			Liste devant CA une fois par an pour information
			Composante	X	*		X	**		X	X		
		Accord de Coopération Internationale	Unistra	X	*	**		**	X	X			
			Composante	X	*	*	**	X	**	X	X	X	
		Convention d'application	Unistra	X	*	**		**	X	X			
			Composante	X	*	*	**	X	**	X	X	X	
Echanges d'étudiants	Echanges d'étudiants sans délivrance de diplôme dans l'établissement d'accueil	Convention d'application	Unistra - toutes composantes	X	*				Liste 1 fois par an	X		si contenu conforme au modèle validé CFVU – CA Liste devant CA une fois par an pour information	
			Composante	X	*		X		Liste 1 fois par an	X	X		
	Echanges d'étudiants dans le cadre d'un Parcours international	Convention d'application	Composante	X	X	*	X	X	X	X	X		
Formation en Partenariat International (FPI)	Accueil d'étudiants pour suivre des cours dans des formations diplômantes avec délivrance de diplôme	Convention d'application Accord pour l'accueil d'étudiants dans des formations diplômantes	Composante	X	X	*	X	X	X	X	X	Soumission obligatoire à la CFVU	
	FPI - menant à la délivrance d'un Double Diplôme, Diplôme Multiple ou Diplôme conjoint	Convention d'application Accord pour la mise en place d'une FPI	Composante	X	X	*	X	X	X	X	X		
Formation hors les murs à l'international (FHMI)	FHMI menant à la délivrance du Diplôme de l'Unistra mais dont les enseignements sont dispensés dans l'université partenaire à l'international	Convention d'application Accord pour la mise en place d'une FD	Composante	X	X	*	X	X	X	X	X	Soumission obligatoire à la CFVU	

Circuit de validation des Accords de coopération par nature d'activité

Légende :

DI :	Déclaration d'Intention
ACI :	Accord de Coopération Internationale
Conv App :	Convention d'application
DRI :	Direction des Relations Internationales
BRI :	Bureau Relations Internationales
DES :	Direction des Etudes et de la Scolarité
DIREV :	Direction de la Recherche et de la Valorisation
SAJI :	Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CC :	Conseil de Composante
CFVU :	Commission Formation et Vie Universitaire
CA :	Conseil d'Administration
CR :	Commission de la Recherche

¹ Concerne les types d'Accords de Coopération Internationale les plus courants : Des cas de figure différents peuvent exister nécessitant la sollicitation d'autres services en fonction du contenu de la collaboration.

* En fonction des questions soulevées par l'étude du texte.

** Au cas par cas en fonction des activités de Recherche prévues dans le projet de coopération.